Département de la Corrèze

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DE CAMPS - ST.MATHURIN-LEOBAZEL

PROCES-VERBAL

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Le vendredi 21 juillet 2023, l'assemblée, régulièrement convoquée le 12 juillet 2023, s'est réunie sous la présidence de BITARELLE René.
Sont présents : BITARELLE René, VERGNE Louis, PESTOURIE Christine, VAURS Laurence, CROS Michel, MOULENE Patrice, VERT Michel, MARTINIE Francis
Excusés : MONFREUX Raymond, BLANCHARD Mickaël
Secrétaire de séance : VAURS Laurence
Auxiliaire de séance : Emmanuelle BOUYGES

Lecture du procès-verbal de la séance du 26 Mai 2023 par Louis VERGNE, secrétaire de séance.
Le procès-verbal est approuvé et publié.

Ordre du jour de la séance :

- Modification du nombre d'Adjoint au Maire,
- Élection des délégués au SIVOM MERCOEUR-CAMPS,
- Modification des statuts de Xaintrie Val'Dordogne,
- Décisions modificatives sur le Budget Assainissement 2023,
- Demande d'admission en non-valeur budget Eau,
- Demande d'admission en non-valeur budget Assainissement,
- Demande d'admission en non-valeur budget Commune,
- Questions diverses.

Commission d'attribution des aides communales du 1er Semestre 2023.

DÉLIBERATIONS

Modification du nombre d'adjoints au Maire (N° DE_30_2023)

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n°2020_26 en date du 23/05/2020 portant sur la création de 3 postes d'Adjoints au Maire.

M. le Maire indique que suite au décès de Mme CHASSAGNE, le conseil Municipal n'est plus complet (effectif légal de 11 membres) pour lui permettre de nommer un 3ème Adjoint.

M. le Maire indique qu'il convient de supprimer le poste de 3ème Adjoint jusqu'au prochain renouvellement du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, la Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents DECIDE :
- de supprimer le poste de 3ème Adjoint au Maire,
- de fixer à 2 le nombre d'adjoint au Maire jusqu'à la fin du mandat en cours.

Résultat du vote : Adopté – Votant : 8

Pour : 8 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Elections des délégués au SIVOM MERCOEUR-CAMPS (N° DE_31_2023)

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal 2020_31 en date du 23/05/2020 concernant la désignation des délégués au SIVOM MEROEUR-CAMPS.

M. le Maire indique qu'il convient d'élire un délégué titulaire en remplacement de Mme CHASSAGNE.

M. VERGNE Louis est candidat titulaire et M. MOULENE Patrice est candidat suppléant (en remplacement de M. VERGNE Louis précédemment suppléant de Mme CHASSAGNE).

Après être passé aux votes dans les formes réglementaires, sont élus, à la majorité absolue, M. VERGNE Louis délégué titulaire et M. MOULENE Patrice délégué suppléant.

Résultat du vote : Adopté – Votant : 8

Pour : 8 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Modification des statuts de Xaintrie Val'Dordogne (N° DE_32_2023)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 07 Novembre 2022 portant modification des statuts de la Communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne,
Vu l'avis favorable du 21 Septembre 2022 et du 4 janvier 2023 de la Commission Tourisme de Xaintrie Val'Dordogne,
Vu l'avis favorable du 26 Mai 2023 du Bureau Communautaire,
Vu la délibération 2023-038 en date du 01 Juin 2023 de la Communauté de Communes XaintrieVal'Dordogne.

Considérant que la modification des statuts porte sur l'annexe 1 qui liste les itinéraires de randonnées et les sentiers de type Base VTT. Ces listes sont à modifier et à compléter en fonction des décisions prisent par la Commission Tourisme et validées par le Bureau Communautaire et le Conseil Communautaire Xaintrie Val'Dordogne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, DECIDE :
- **d'approuver** la modification des statuts de la Communauté de Communes Xaintrie val'Dordogne annexée à la présente délibération.

Résultat du vote : Adopté – Votant : 8

Pour : 8 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Décision modificative n°1 - SERVICE ASSAINISSEMENT 2023 (N° DE_33_2023)

M. Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes sur le budget ASSAINISSEMENT de l'exercice 2023 :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023	Virement à la section d'investissement	- 609.00	
6232	Intérêts réglés à l'échéance	609.00	
	TOTAL	0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunt en euros	- 609.00	
021	Virement de la section d'investissement		- 609.00
		- 609.00	-609.00

M. Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces décisions modificatives.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses et en recettes les réajustements des comptes présentés ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté – Votant : 8

Pour : 8 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Propositions d'admissions en non-valeur (N° DE_34_2023)

M. le Maire explique que le Centre des Finances Publiques sollicite l'admission en non-valeur des sommes n'ayant pu être recouverts du fait des montants inférieurs aux seuils de poursuite ou à l'absence de résultats aux démarches de recherche des redevables.

Budget Communal :
Année 2018 :
- T32 120,00 €
- T52 120,00 €
- T83 120,00 €
- T84 120,00 €
- T268 581,03 €

Total des admissions en non-valeur sur le Budget Communal : **1 061,03 €**

Budget Assainissement :
Année 2015 :
- Redevance assainissement Contrôle SPANC : 28,00 € T10

Année 2016 :
- Conso assainissement : T35 - T1-35 : 6,12 €

Total des admissions en non-valeur sur la Budget Assainissement : **34,12 €**

Budget Eau :
Année 2016 :
Conso eau : 32,01 € R- 1-75
Conso eau : 68,27 € R- 1-209
Année 2017 :
Conso eau : 186,68 € R-1-78
Conso eau : 68,36 € R-1-211
Total des admission non-valeur sur le Budget de l'eau : **355,32 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :
- **de refuser** l'admission en non-valeur des sommes dues par M. X car ce contribuable est toujours propriétaire d'une résidence secondaire sur la commune et qu'il s'acquitte de ses autres charges,
- **d'accepter** l'admission en non-valeur de la somme de **1 061,03 €** pour le Budget de la Commune
- **d'accepter** l'admission en non-valeur de la somme de **6,12 €** pour le budget de l'Assainissement,
- **d'accepter** l'admission en non-valeur de la somme de **218,69 €** pour le budget de l'Eau.

Résultat du vote : Adopté – Votant : 8
Pour : 8 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

.....

QUESTIONS DIVERSES

Réfection du Pont de Saint-Mathurin :
M. VERGNE indique que le chantier a débuté le 17.07.2023.
La route du pont sera fermée à la circulation du 24.07.23 jusqu'à la fin du chantier prévu début novembre.
La ferme équestre de Mialaret et la Ferme de la Bitarelle ont été prévenus de la mise en place d'une déviation.

Création de la station d'épuration de Saint-Mathurin :
Les travaux sont toujours en cours. La mise en fonctionnement est prévue pour septembre.

Programme de travaux de voirie 2023 :
La signature du marché des travaux a été faite avec l'Entreprise DEVAUD TP. La mise en chantier est prévue au mois d'octobre.

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne :
La délibération et ses documents annexes sont à la consultation du public sur le site internet de la Communauté de Communes ainsi que sur celui de la Commune. Les documents sont également consultables en Mairie.

Courrier d'ORANGE :
M. le Maire informe que la Commune a été placée dans le lot N°3 de fermeture du réseau cuivre dont la date de fermeture technique est prévue en Janvier 2027.
M. le Maire indique qu'il contactera la directrice des relations avec les Collectivités Locales pour la Corrèze afin de s'entretenir du cas des personnes âgées qui n'ont pas de téléphone portable.

Courrier du Service des Routes Départementale :
Un relevé de l'état des chaussées du réseau secondaire dont font partie les Routes Départementales de notre territoire va être réalisé afin de prévoir la programmation des travaux 2024-2025.

Véhicule électrique :
Le E-Partner a été réceptionné.
Une borne électrique a été installée dans l'atelier pour un rechargement la nuit.

Epicerie :
Le service est en place depuis le 26 juin et fonctionne bien. Durant la saison estivale, 2 périodes d'ouverture, les matins de 8h30 à 12h30 et les après-midi des 17h30 à 19h.

Equipements salle des fêtes :
Achat de plats inox et de grilles afin d'équiper le four de la salle.
A prévoir prochainement, l'acquisition de 20 tables en remplacement de celles qui sont usées et d'un chariot pour déplacer les chaises.

Commission des aides communales :
Aide à l'amélioration du cadre de vie : 2 dossiers
Aide aux économies d'énergie : 5 dossiers
Aide à l'adaptation et sécurisation du logement : 1 dossier

BITARELLE René
Président de séance

VAURS Laurence
Secrétaire de séance

MAIRIE de CAMPS-ST-MATHURIN-LEOBAZEL
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
19430